

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **26 avril 2010**

Délibération n° 2010-1408

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Oullins

objet : La Saulaie - Pôle Multimodal - Etudes d'avant-projet sur les installations ferroviaires et le domaine foncier de Réseau ferré de France (RFF) impactés par le pôle multimodal - Convention de participation financière avec Réseau ferré de France (RFF) - Individualisation d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 16 avril 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Broliquier, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Giordano), Daclin, Arrue, Bouju (pouvoir à M. Grivel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Turcas (pouvoir à M. Havard), Vergiat (pouvoir à M. Suchet), Vial (pouvoir à M. Da Passano), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mmes Ait-Maten, Bailly-Maitre, MM. Deschamps, Dumas, Lelièvre, Muet, Pillionel.

Séance publique du 26 avril 2010

Délibération n° 2010-1408

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Oullins

objet : **La Saulaie - Pôle Multimodal - Etudes d'avant-projet sur les installations ferroviaires et le domaine foncier de Réseau ferré de France (RFF) impactés par le pôle multimodal - Convention de participation financière avec Réseau ferré de France (RFF) - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dès 2006, la Communauté urbaine de Lyon s'est engagée dans le projet de construction du pôle d'échange multimodal de Oullins-La Saulaie lié à l'arrivée de la ligne B du métro.

Ce projet vise à offrir aux habitants du sud-ouest lyonnais un service de transport en commun intégré répondant à leurs attentes, respectueux de l'environnement.

Ce projet, qui contribue à limiter le développement excessif de la circulation automobile tout en facilitant le déplacement des personnes, répond ainsi à des objectifs de développement urbain durable. Essentiellement situé sur la friche industrielle ferroviaire récemment acquise par la Communauté urbaine de Lyon, il impacte fortement les ouvrages toujours en activité.

Le 15 décembre 2008, la Communauté urbaine de Lyon a accepté de participer financièrement, via une convention partenariale, aux études préliminaires permettant à RFF de définir les ouvrages ferroviaires et la libération foncière nécessaires à la réalisation des différentes composantes du pôle d'échange multimodal.

Une individualisation partielle d'autorisation de programme d'un montant de 56 406 € en dépenses a déjà été approuvée par le conseil de Communauté du 15 décembre 2008.

Le résultat des études préliminaires a été présenté ce 12 mars 2010 au comité de pilotage dédié qui a exprimé la nécessité d'engager la phase suivante correspondant aux études de niveau avant-projet, dont le montant s'élève à 738 705 € aux conditions économiques de 2010.

La convention nouvellement proposée réunissant les mêmes partenaires engagés sur les mêmes taux de participation, propose une répartition des charges financières de la manière suivante :

	Taux de participation	Montant de la participation (en €)
Communauté urbaine	34,50 %	254 853
Etat	16,08 %	118 784
région Rhône Alpes	16,08 %	118 784
SYTRAL	5,68 %	41 958
SNCF	5,32 %	39 299
RFF	16,39 %	121 074
commune d'Oullins	5,95 %	43 953

S'agissant d'études se rapportant à des investissements sur le réseau ferré, les contributions qui sont versées à RFF sont exonérées de TVA.

Le projet est inscrit au contrat de projets Etat-Région 2007-2013.

Les différents partenaires ont validé le principe de cette convention et de leur participation financière.

Il est entendu que la clé de répartition du financement des travaux sera rediscutée en fonction de la définition des différentes maîtrises d'ouvrage.

Par ailleurs, la Communauté urbaine envisage de participer aux études nécessaires à la réalisation d'un espace voyageurs dans le cadre d'une future convention avec la SNCF ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans le 3° et le 4° du DELIBERE, il convient de lire :

"3° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale C1-Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement sur l'opération n° 857, pour un montant de 300 000 € en dépenses, à la charge du budget principal.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - compte 204 180 - fonction 815, pour la somme de 300 000 € en 2010."

au lieu de :

"3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C-1 Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement individualisée sur l'opération n° 857.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercice 2010 - compte 204 180 - fonction 815, pour la somme de 254 853 € en dépenses ;"

DELIBERE

1° - Approuve les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 254 853 € nets de taxes au profit de Réseau ferré de France (RFF) ;

b) - la convention partenariale relative aux modalités de financement et de réalisation des études de maîtrise d'œuvre de niveau avant-projet du pôle multimodal sur les installations ferroviaires et sur le domaine foncier de RFF à passer entre la Communauté urbaine et Réseau ferré de France (RFF) définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

3° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

4° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale C1-Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement sur l'opération n° 857, pour un montant de 300 000 € en dépenses, à la charge du budget principal.

5° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - compte 204 180 - fonction 815, pour la somme de 300 000 € en 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.